

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION



## COMPTE RENDU

---

### BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 6 MAI 2013

---



Trois Bassins



Le Port



La Possession

# COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 1 2013

Date de convocation : 30/04/2013  
30 membres en exercice  
18 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille treize, le six mai à 17 heures, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO au Port, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Yves LANGENIER, Président.

**Secrétaire de séance : Mme Rahiba DUBOIS**

## **Délibération n° 2013-034/B4-001**

**ENVIRONNEMENT – Subvention à l'Association Citoyens Contre le Chick (ACCC) pour le plan ravine de la Possession et de Saint Paul – Année 2013**

**Affaire présentée par : M. Philippe LUCAS**

**Résumé** : *L'Etat a reconduit le 1<sup>er</sup> février 2013 le plan ravine pour lutter contre le Chik. Dans le prolongement du plan ravine 2010-2012, auquel le TCO avait participé, il est proposé de poursuivre cette action sur le territoire des communes de Saint-Paul et de La Possession. L' « Association Citoyens Contre le Chik – ACCC » porte cette action pour ces deux communes.*

*L'ACCC sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention d'un montant de :*

- 45 000 € pour le plan ravine de LA POSSESSION
- 57 900 € pour le plan ravine de SAINT-PAUL.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE** l'attribution à l' « Association Citoyens Contre le Chik – ACCC » d'une subvention de 45 000 € pour l'année 2013, pour le « plan ravine » mis en œuvre dans la commune de LA POSSESSION.
- **VALIDE** l'attribution à l' « Association Citoyens Contre le Chik – ACCC » d'une subvention de 57 900 € pour l'année 2013, pour le « plan ravine » mis en œuvre dans la commune de SAINT-PAUL.
- **D'AUTORISE** le Président à signer les conventions de partenariat avec l' « Association Citoyens Contre le Chik – ACCC » .
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2013 aux chapître et article correspondants.

## **Délibération n° 2013-035/B4-002**

**ENVIRONNEMENT – Convention de mutualisation de service entre le TCO et la commune de Saint Leu pour assurer la sensibilisation des usagers aux problématiques environnementales au titre du mois de janvier 2013**

**Affaire présentée par : M. Philippe LUCAS**

**Résumé** : *La Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest a conventionné avec la Commune de Saint-Leu depuis 2009 pour mettre en place des actions de communication et de sensibilisation des usagers aux gestes de tri, et plus largement aux problématiques de protection de l'environnement et de mise en valeur du cadre de vie, via l'intervention de médiateurs de l'environnement.*

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, un marché de communication, qui gère désormais pour le compte du TCO l'ensemble des médiateurs, est entré en vigueur.*

*Les médiateurs de Saint-Leu ayant été embauchés au 1<sup>er</sup> février 2013 par le prestataire du nouveau marché – CYCLEA – une convention de mutualisation de service est nécessaire pour régler la mise à disposition du TCO de 10 médiateurs pendant le mois de janvier 2013.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE le renouvellement de la convention de mutualisation de service entre le Tco et la commune de Saint-Leu pour la mise à disposition de 10 médiateurs pour des actions de communication au titre du mois de janvier 2013, pour un montant de 26 970 €.**
- **AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec la commune de Saint-Leu.**
- **DIT que les crédits sont prévus au budget 2013 aux chapitre et article correspondants.**

#### **Délibération n° 2013-036/B4-003**

---

**AMENAGEMENT-PLANIFICATION ET PROSPECTIVE – Avenant n°1 à la convention-cadre signée entre le TCO et la Chambre d'Agriculture de la Réunion pour une charte de développement rural intercommunal dans l'Ouest - Prorogation de la durée de la convention-cadre**

**Affaire présentée par : M. Guito CRESCENCE**

**Résumé :** *Le TCO a signé, le 21 Mai 2012, une convention-cadre avec la chambre d'agriculture de la Réunion pour l'élaboration de la charte de développement rural intercommunal pour l'Ouest. La durée d'exécution de celle-ci était fixée initialement à 1 an. La mission ne sera pas terminée à cette date. Il est donc proposé de proroger la durée de celle-ci de 2 mois pour permettre l'exécution de la mission jusqu'au 31 juillet 2013.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE le projet d'avenant à la convention-cadre entre le TCO et la Chambre d'Agriculture pour l'élaboration de la charte de développement rural intercommunal pour l'Ouest, prorogeant la durée de celle-ci au 31 juillet 2013 ;**
- **VALIDE le projet d'avenant ;**
- **AUTORISE le Président à signer l'avenant.**

#### **Délibération n° 2013-037/B4-004**

---

**AMENAGEMENT-PLANIFICATION ET PROSPECTIVE – Attribution d'un fonds de concours « ouverture des villes sur la mer » à la commune de Saint Paul pour les travaux d'aménagement d'aires de détente et de loisirs sur le front de mer - « site vert »**

**Affaire présentée par : Mme MELISSA COUSIN**

**Résumé :** *Il vous est proposé de statuer sur la demande de la commune de Saint-Paul qui sollicite le fonds de concours « ouverture des villes sur la mer » pour les travaux d'aménagement d'aires de détente et de loisirs sur le front de mer - «site vert ».*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 473 993,06 € HT à la commune de Saint-Paul pour les travaux de réalisation des aménagements du «site vert» ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**

**Délibération n° 2013-038/B4-005**

**ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Contrat de prestations intégrées avec la SPL TAMARUN relatif à la gestion de la Pointe de Trois-Bassins**

**Affaire présentée par : Mme Mélissa COUSIN**

***Résumé :*** *Le Conservatoire du Littoral a transféré à la collectivité l'aménagement et la gestion du site de la Pointe de Trois-Bassins. Parallèlement aux travaux de valorisation, menés en 2010, la CCP du 8 avril 2010 s'était prononcée favorablement sur le fait que la gestion de cet espace naturel soit à terme externalisée. Il est donc demandé au Bureau Communautaire de valider ledit contrat de prestations intégrées avec la SPL TAMARUN.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE le projet de contrat de prestations intégrées annexé à la présente délibération ;**
- **AUTORISE le Président à signer le contrat avec la SPL TAMARUN pour une période allant jusqu'au 31 mai 2016 et pour une rémunération fixe annuelle de sept mille euros (7 000 €).**

**Délibération n° 2013-039/B4-006**

**ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Attribution d'une subvention à l'association « ANTIGONE » pour l'organisation la 4ème édition de la Biennale d'Arts Actuels Réunion du 14 septembre au 13 octobre 2013**

**Affaire présentée par : Mme Marie Claire MARCEAU**

***Résumé :*** *La « Biennale d'Arts Actuels » aussi appelée biennale de l'A.D.C.N.I. (Art Design Création Numérique et Immatérielle) se déroule chaque année impaire sur le territoire. Le TCO a acté dans ses statuts, l'organisation d'une biennale d'art contemporain dans le cadre de sa politique culturelle en matière d'arts plastiques. A ce titre, l'association « ANTIGONE » porteuse de ce projet, sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de cent mille euros (100 000 €).*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE l'octroi d'une subvention d'un montant de trente mille euros (30 000 €) à l'association « ANTIGONE » pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition de la « Biennale d'Arts Actuels Réunion », au titre de l'exercice 2013 ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le président à signer la convention.**

#### **Délibération n° 2013-040/B4-007**

**ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Avenant à la convention établie avec l'association « Le Jardin Ouvrier » (et non plus « JLLJ'S Prod ») pour la mise en œuvre de son projet artistique**

**Affaire présentée par : Mme Marie Claire MARCEAU**

**Résumé :** *Par délibération N° 2011-053/B4-008(a) du bureau communautaire du 2 mai 2011, le TCO a attribué une subvention d'un montant de quinze mille euros (15 000 €) à l'association « JLLJ'S Prod » pour la création d'une borne sonore interactive dans l'espace public (collège de l'Etang Saint-Paul). La dénomination de l'association a été modifiée. Elle se nomme aujourd'hui « Le Jardin Ouvrier ». De plus, l'installation sonore anciennement connue sous le nom de « Installation sonore signée Jako Maron » a été renommée « Lantouraz ».*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** la modification, par voie d'avenant n° 2, de la convention établie avec l'association « Le Jardin Ouvrier » (modification de la dénomination de l'association et prolongation de la durée de la convention jusqu'en fin 2013) ;
- **VALIDE** le projet d'avenant ;
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant.

#### **Délibération n° 2013-041/B4-008**

**ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Attribution d'une subvention à l'Association «Base Nautique des Mascareignes» pour la mise en place de la manifestation « Cap au large », au titre de l'exercice 2013**

**Affaire présentée par : Mme Marie Claire MARCEAU**

**Résumé :** *La Base Nautique des Mascareignes, en collaboration avec la Ligue Réunionnaise de Voile et ses clubs affiliés, souhaite mettre en place « Cap au large » du 2 au 4 août 2013. Cette manifestation sportive a pour but de promouvoir les activités nautiques auprès des jeunes et des familles des cinq communes du TCO.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de dix mille euros (10 000€) à l'association « Base Nautique des Mascareignes » pour la mise en place de la manifestation « Cap au large », au titre de l'exercice 2013 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

#### **Délibération n° 2013-042/B4-009**

**ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Attribution d'une subvention à l'association « Mov\_A - Association culturelle » pour l'organisation du festival « Danse Péi » du 13 au 20 mai 2013**

**Affaire présentée par : Mme Marie Claire MARCEAU**

**Résumé :** *Pour la troisième édition consécutive, le festival international de danse en paysages urbains intégrera les espaces publics des 5 communes du TCO. A ce titre, l'association sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de trente mille euros (30 000 €).*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de vingt cinq mille euros (25000 €) à l'association « **Mov\_A – Association culturelle** » pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du festival « **Dance Péi** », au titre de l'exercice 2013 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

**Délibération n° 2013-043/B4-010**

**ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Attribution d'une subvention à l'association « Théâtre des Alberts » pour l'organisation de la 4ème édition du festival « Tam Tam » du 23 septembre au 19 octobre 2013**

**Affaire présentée par : Mme Marie Claire MARCEAU**

**Résumé :** *Le festival « Tam Tam » se déroule, pour la quatrième année consécutive, sur les 5 communes du TCO. A ce titre, le « Théâtre des Alberts » sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de quatre vingt mille euros (80 000 €).*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de soixante mille euros (60 000 €) au « **Théâtre des Alberts** » pour l'organisation de la quatrième édition du festival « **Tam Tam** », au titre de l'exercice 2013 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

**Délibération n° 2013-044/B4-011**

**ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Attribution d'une subvention à l'Association «Tipa Tipa» pour la mise en place de la 3ème édition du « Trail du Grand Ouest », au titre de l'exercice 2013.**

**Affaire présentée par : Mme Marie Claire MARCEAU**

**Résumé :** *L'association Tipa Tipa souhaite mettre en place deux courses sportives, le « Semi Trail du Maïdo » et le « Trail Grand Ouest » qui se dérouleront le 4 août 2013. Cet événement s'inscrit dans une démarche de valorisation des sports de nature et du territoire de la côte ouest. En effet, il s'intègre cette année encore dans l'organisation globale de « Cap à l'ouest ».*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de dix sept mille euros (17 000 €) à l'association « **Tipa Tipa** » pour la mise en place du « **Trail et du Semi Trail du Grand Ouest** », au titre de l'exercice 2013 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

## Délibération n° 2013-045/B4-012

### ECONOMIE-INSERTION – Lancement de l'appel à projets relatif aux ateliers chantiers d'insertion dans le cadre du PLIE 2013

#### Affaire présentée par : M. Jean-Luc BEGUE

**Résumé :** Dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), le TCO a validé le financement des postes d'encadrement technique des ateliers chantiers d'insertion (ACI) mis en œuvre sur le territoire. La collectivité recourant à des appels à projets pour sélectionner les structures qui interviendront sur ce poste, il convient donc d'autoriser le lancement de l'appel à projets pour la programmation 2013.

#### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** le lancement de l'appel à projets relatif au poste d'encadrement technique des ACI suivants, dans le cadre de la programmation du PLIE de 2013, pour un montant maximum de 574 000 euros :

COMMUNE	INTITULE DES ACI
La Possession	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aménagement touristique du site « Auberge Marie Claire »</li><li>- Construction d'une maison d'exposition sur la traite et l'esclavage dans les Mascareignes</li><li>- Aménagement de la ravine Balthazar</li></ul>
Le Port	<ul style="list-style-type: none"><li>- Création de récifs marins artificiels</li><li>- Réfection de la clôture du stade Nelson Mandela</li><li>- Ravalement des façades des écoles</li></ul>
Saint-Paul	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réhabilitation du Point Accueil Jeunesse à l'Ermitage les bains</li><li>- Réhabilitation de la « Maison des aînés » à la Saline</li><li>- Réalisation d'un potager communal</li></ul>
Trois Bassins	<ul style="list-style-type: none"><li>- Palettes vertes</li><li>- Recyclage des textiles</li><li>- Jardin potager communal</li></ul>
Saint-Leu	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réhabilitation du centre polyvalent de la Chaloupe</li><li>- Aménagement d'un parcours de santé sur le littoral</li><li>- Murs végétaux</li></ul>

- **AUTORISE** le Président à signer les contrats avec chaque opérateur retenu.

## Délibération n° 2013-046/B4-013

### ECONOMIE-INSERTION – Attribution d'une subvention d'équipement à Bac Réunion dans le cadre de l'Atelier Chantier d'Insertion de récupération, réparation et location de vélos

#### Affaire présentée par : M. Jean-Luc BEGUE

**Résumé :** Bac Réunion porte, depuis décembre 2012, l'atelier chantier d'insertion (ACI) de récupération, réparation et location de vélos sur le territoire ouest. Après réflexion avec les partenaires au cours du premier trimestre 2013, il a été décidé de modifier la formation prévue pour préparer les bénéficiaires à un certificat de qualification professionnelle, qui devrait leur donner plus de chances sur le marché de l'emploi. Il est demandé au TCO de cofinancer l'acquisition du plateau technique, nécessaire à cette formation, par une subvention d'équipement de 11 000,00 €. Le complément de financement sera apporté par l'Etat.

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'équipement de 11 000 €, à Bac Réunion pour le cofinancement du plateau technique nécessaire à la mise en œuvre de la formation professionnelle ;
- **VALIDE** le projet d'avenant à la convention initiale relatif au versement de la subvention complémentaire ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant.

**Délibération n° 2013-047/B4-014**

**ECONOMIE-INSERTION – Attribution d'une subvention au Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins pour l'étude sur la dynamique des interactions entre la petite pêche et les prédateurs côtiers au large du littoral ouest de la Réunion - édition 2013 -**

**Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY**

**Résumé :** *Le Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) souhaite mener une étude sur la dynamique des interactions entre la petite pêche et les prédateurs côtiers au large du littoral Ouest de La Réunion (DIPPLO). Cette étude devrait permettre de disposer d'éléments d'aide à la décision en vue de soutenir et développer l'activité de pêche artisanale. A cet effet, il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 4 500 €.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de 4 500 € au comité régional des pêches en vue de participer à une étude sur la dynamique des interactions entre la petite pêche et les prédateurs côtiers au large du littoral Ouest de La Réunion (DIPPLO) ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2013-048/B4-015**

**ECONOMIE-INSERTION – Attribution d'une subvention à la Sem Gem' Port des Mascareignes pour les manifestations : « Flore et Halle » et « Foire Internationale des Mascareignes » - édition 2013**

**Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY**

**Résumé :** *La SEM GEM'PORT des Mascareignes sollicite le TCO pour le financement des manifestations prévues au programme 2013, « Flore et Halle », 18<sup>ème</sup> édition et « La Foire Internationale des Mascareignes », 14<sup>ème</sup> édition. Il est proposé d'attribuer une subvention de 90 000 € pour la réalisation des 2 manifestations.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de 90 000 € à la SEM GEM PORT pour les manifestations « Flore et Halle » et « Foire Internationale des Mascareignes » - Editions 2013 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2013-049/B4-016**

**RESSOURCES HUMAINES – Attribution d'une subvention au Comité d'œuvres Sociales du TCO - Le T'COS - au titre de l'exercice 2013**

---

**Affaire présentée par : Mme Lynda HOARAU**

**Résumé :** *Il est proposé au Bureau Communautaire d'autoriser le versement d'une subvention de 58 000 € pour les activités 2013 du T'COS.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 58 000 € au T'COS au titre de l'exercice 2013 pour le financement des activités de l'association,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2013 aux chapitre et nature correspondants.

**Délibération n° 2013-050/B4-017**

**QUESTIONS DIVERSES – Information relative à l'action de l'association Initiative Solidarité Océan Indien (ISOI) sur les manifestations organisées par le TCO**

---

**Résumé :** *La ville de Port-Louis a été très sévèrement touchée par les fortes intempéries du samedi 30 mars 2013. Le bilan fait état de 11 morts et de plus de 400 familles sinistrées. Suite à cette catastrophe, l'association Initiative Solidarité Océan Indien (ISOI) ainsi que les associations des mauriciens de La Réunion ont publiquement fait connaitre leur souhait d'organiser des actions caritatives à La Réunion.*